

COMMUNE DE BETHEMONT LA FORET

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 08 avril 2008 à 20 heures 30

L'an deux mil huit, le huit avril à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

Etaient présents : M. Didier DAGONET, M. Gérard WAGENTRUTZ, Mme Valérie BOUMENDIL, MM Claude POUILLART, Jacques CORMERY, Patrice GLANDIERES, Régis ROUSSEAU-CAFFIER, Mmes Nathalie ROSELIER, Christelle BRUNETTI, Maria FERNANDES.

Etaient absents : M. Bertrand VERGNAUD (donne pouvoir à Madame Nathalie ROSELIER)

Secrétaire de séance : M. Gérard WAGENTRUTZ

XXX

20h40 : Début de la séance.

XXX

Lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance

Aucune objection n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé par les membres du Conseil.

1/ Délégations du Maire des missions supplémentaires

Conformément à l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, par délégation du Conseil Municipal, peut être chargé, en tout ou en partie, des missions complémentaires énoncées à l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour toute la durée de son mandat.

Monsieur le Maire énumère 14 points de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et rappelle que les décisions prises par le Maire dans ces matières sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire précise également qu'il doit rendre compte de ces décisions à chacune des réunions obligatoire du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande si il y a des questions, aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer au vote de la délibération.

Contre = 0 ; Abstention : 0, les membres du Conseil **APPROUVENT** à l'**UNANIMITE** les délégations du Maire.

2/ Approbation du Compte Administratif 2007

Monsieur Patrice GLANDIERES présente le Compte Administratif 2007 de la commune qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :

Fonctionnement : **excédent de 68 500.64 €**

Investissement : **déficit de 13 945.95 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'**UNANIMITE** le Compte Administratif 2007.

3/ Approbation du compte de gestion 2007

Monsieur Patrice GLANDIERES présente le compte de gestion 2007 qui a été dressé par Monsieur COM, receveur, qui reprend les écritures effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2007, et s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes au bilan de l'exercice 2006, celui des titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Monsieur le Maire sort le temps du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'**UNANIMITE** le compte de gestion 2007.

4/ Vote du Budget Primitif 2008

Monsieur Patrice GLANDIERES donne lecture des propositions établies pour le budget primitif 2008. Les dépenses et les recettes sont équilibrées.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	100 150.00 €
012	Charges du personnel	100 000.00 €
065	Autres charges de gestion courante	85 010.00 €
066	Charges financières	1 200.00 €
022	Dépenses imprévues	32 002.62 €
023	Virement à la section d'investissement	210 000.00 €
Total des dépenses		528 362.62 €

RECETTES

002	Excédent antérieur reporté	222 526.62 €
070	Produits des services	40 800.00 €
073	Impôts et taxes	182 300.00 €
074	Dotations et participations	80 923.00 €
075	Autres produits de gestion courante	1 785.00 €
076	Produits financiers	28.00 €
Total des recettes		528 362.62 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

016	Remboursement d'emprunt	3 350.00 €
20	Immobilisations incorporelles	40 000.00 €
21	Immobilisations incorporelles	204 104.41 €
Total des dépenses		247 454.41 €

RECETTES

001	Excédent antérieur reporté	4 456.41 €
021	Virement de la section de fonctionnement	210 000.00 €
010	Dotations fonds divers	15 000.00 €
013	Subventions d'investissement	18 000.00 €
Total des recettes		247 456.41 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTE**, à l'unanimité, le budget primitif. Monsieur le Maire remercie Madame Anne-Marie TERRAT, Monsieur Patrice GLANDIERES, responsable de la commission des finances, ainsi que la secrétaire de Mairie, pour le travail effectué.

5/ Vote des quatre taxes

La commission des finances propose une augmentation de 2% des impôts. La proposition s'établit comme suit :

	BASE	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	735 700.00	10.03 %	73 791.00
Taxe foncière sur les propriétés bâties	419 500.00	15.69 %	65 820.00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6 300.00	107.41 %	6 767.00
Taxe professionnelle	86 500.00	5 37 %	4 645.00
TOTAUX	1 248 000.00		151 023.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTE**, à l'unanimité, ces nouveaux taux.

6/ Questions Diverses

Monsieur le Maire propose que chaque Conseiller ait une délégation et indique les délégations suivantes :

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ pour les travaux,
Madame Valérie BOUMENDIL pour la Jeunesse et les Affaires scolaires,
Monsieur Claude POUILLART pour l'Urbanisme et les Affaires Générales,
Monsieur Jacques CORMERY pour son soutien aux Actions Municipales,
Monsieur Patrice GLANDIERES pour les Finances,
Monsieur Régis ROUSSEAU-CAFFIER pour la Gestion du Cimetière,
Madame Nathalie ROSELIER pour l'Animation,
Monsieur Bertrand VERGNAUD pour le Cadre de vie,
Madame Christelle BRUNETTI pour l'Information et
Madame Maria FERNANDES pour l'Action Sociale.

Monsieur le Maire demande s'il existe des objections. Tous les Conseillers sont d'accord pour le tableau des délégations.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil les dates de réunions prochaines

- le mercredi 9 avril réunion du RPI à Béthemont-la-Forêt,
- le jeudi 10 avril réunion avec SETEGUE à Chauvry,
- le vendredi 11 avril Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Oise et des Trois Forêts, monsieur le Maire précise également que dans cette mandature le Conseil Communautaire voudrait éditer un journal semestriel de quelques pages,
- le lundi 14 avril réunion du CCAS.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 heures.